

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil quinze, le quatre août**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert PIZARD-DESCHAMPS**.

Étaient présents : M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Jacqueline LINDER, M. Aimé DAUMAS, Mme Annick HANSEN, M. Vincent PELAQUIE, Mme Véronique HERBÉ, Mme Cristine ARNAUD, Mme Nathalie BESSON, M. Eric BOIX, Mme Agathe CASANOVA , M. Pierre DARDAILLON, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, M. Philippe GENTILI , Mme Anne-Marie PANIER, M. Olivier RINALDI, M. Stéphane SOLER.

Étaient absents excusés : M. Georges DANIEL , M. Serge FORT , Mme Nathalie VAISSIERES.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Georges DANIEL en faveur de Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, M. Serge FORT en faveur de Mme Jacqueline LINDER, Mme Nathalie VAISSIERES en faveur de Mme Cristine ARNAUD.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER.

Le procès-verbal de la séance du seize juillet deux mil quinze est soumis à l'approbation de l'assemblée.  
Procès-verbal adopté à l'unanimité.

---

### 1) Décision du Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la décision du conseil municipal du 16 juillet 2015, un arrêté a été pris pour interjeter appel devant la Cour d'Appel de Nîmes et désigner :

- le Cabinet BDCC Avocats à Nîmes en qualité d'Avocat postulant,
- la SCP ROUX-LANG-CHEYMOL-CANIZARES-le FRAPPER du HELLEN-BRAS Avocat à Montpellier en qualité d'Avocat plaidant.

---

### 2) Attribution du logement locatif 10 rue de la Vierge

Suite à l'appel à candidatures, 5 personnes ont déposé un dossier. Monsieur le Maire expose ces candidatures. Un document récapitulatif est remis à chaque conseiller.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Le candidat n° 1 a obtenu 2 voix

Le candidat n° 2 a obtenu 15 voix

Le candidat n° 3 a obtenu 2 voix

Le candidat n° 4 a obtenu 0 voix

Le candidat n° 5 a obtenu 0 voix.

Le conseil municipal a décidé d'attribuer le logement au candidat n° 2 : Mlle LEPRINCE Stéphanie.

Délibération votée et adoptée à la majorité.

---

### 3) Questions diverses

- Lecture de la réponse d'AREVA suite au courrier de soutien de la commune.

-Lecture d'un courrier de remerciements du Syndicat des Vins de Laurdun pour l'attribution d'une subvention.

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19H15